

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le

ID : 095-219504305-20231212-45\_2023-DE



## 0.35SIAEP de la Région de Montsoul

# Rapport du Président sur la Qualité du Service public de l'eau potable 2023 au titre de l'année 2022

RAPPORT VERSION 1

Juin 2023



## Table des matières

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>L'ANALYSE TECHNIQUE .....</b>	<b>4</b>
2.1	LA MODIFICATION DU CONTRAT .....	4
2.2	LES CARACTERISTIQUES DU SERVICE .....	4
2.3	L'ETAT DU PATRIMOINE .....	4
	2.3.1 Les installations .....	4
	2.3.2 Les équipements sur le réseau.....	5
2.4	LE NOMBRE D'ABONNES ET LA POPULATION DESSERVIE.....	6
2.5	LES VOLUMES.....	7
	2.5.1 Les volumes prélevés.....	7
	2.5.2 Les volumes achetés et vendus en gros.....	7
	2.5.3 Les volumes vendus .....	7
	2.5.4 Les autres volumes.....	9
	2.5.5 Le rendement du réseau et fuites .....	9
	2.5.6 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022.....	10
2.6	LES FAITS MARQUANTS DE 2022.....	10
2.7	LES TRAVAUX.....	11
	2.7.1 Les travaux d'entretien du délégataire .....	11
	2.7.2 Les travaux neufs du délégataire.....	11
	2.7.3 Les travaux de renouvellement réalisés par le délégataire.....	11
	2.7.4 Les travaux neufs réalisés par le maître d'ouvrage.....	12
	2.7.5 Les travaux de renouvellement réalisés par le maître d'ouvrage.....	12
2.8	TAUX DE RENOUVELLEMENT .....	12
2.9	LA QUALITE DE L'EAU .....	13
2.10	L'INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU .....	14
2.11	LES RECOMMANDATIONS.....	15
<b>3</b>	<b>LA GESTION PATRIMONIALE.....</b>	<b>16</b>
<b>4</b>	<b>LA PROBLEMATIQUE DU CHLORURE DE VINYLE MONOMERE ...</b>	<b>20</b>
<b>5</b>	<b>LA GESTION CLIENTELE .....</b>	<b>21</b>
<b>6</b>	<b>L'ANALYSE FINANCIERE .....</b>	<b>22</b>
6.1	LA FACTURE 120 M3.....	22
6.2	LE COMPTE ANNUEL DE RESULTAT D'EXPLOITATION.....	24
	6.2.1 Les produits.....	24
	6.2.2 Les charges du service .....	24
	6.2.3 Le fond de renouvellement .....	24
<b>7</b>	<b>LES INDICATEURS DE PERFORMANCES DU SERVICE .....</b>	<b>25</b>
<b>8</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>26</b>

## 1 Introduction

---

Le syndicat du SIAEP de MONTSOULT est un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique, il dessert huit communes urbaines ou rurales du nord est du Val d'Oise : Attainville, Baillet-en-France, Bouffémont, Maffliers, Moisselles, Montsoul, Nerville-la-Forêt et Saint-Martin-du-Tertre.

Le syndicat dispose d'infrastructures de production et de distribution d'eau permettant l'alimentation dans des conditions acceptables des consommateurs implantés sur son territoire.

Le SIAEP de de la Région de Montsoul a conclu un contrat d'affermage avec la société SFDE filiale de Veolia Eau pour assurer l'exploitation du service public de l'eau potable. Ce contrat a pris effet le 07/01/2018 et se terminera le 31 décembre 2027 en application de l'article 1.4 du contrat.

Conformément à la loi sur l'eau le délégataire doit remettre à l'autorité délégante un rapport d'activité à la fois technique et financier sur la qualité du service. Ce rapport doit être remis au maître d'ouvrage au plus tard le 31 mai de l'année N+1 sous peine de pénalités. Conformément à cette obligation, la SFDE a remis son rapport avant la date légale et c'est ce rapport qui est analysé et constitue le rapport du Président sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS).

Le service est exploité par la direction territoriale SEINE et OISE basé à Marne-la-Vallée et sous la direction de Monsieur GENET.

## 2 L'analyse technique

### 2.1 La modification du contrat

Le contrat d'affermage a pris effet au 01/01/2018 avec la société SFDE. Aucune modification du contrat n'a pris effet au cours de l'année 2022.

Un avenant a été rédigé en 2021 pour l'intégration des nouveaux ouvrages installés par le syndicat et pour la mise en place de Chèques Eau. Il a été signé en début d'année 2022.

### 2.2 Les caractéristiques du service

Quelques caractéristiques fondamentales en 2022 :

- ✓ 20 530 habitants desservis
- ✓ 6 864 abonnés
- ✓ 83,26 % de rendement de réseau

### 2.3 L'état du patrimoine

#### 2.3.1 Les installations

Le tableau ci-dessous présente les installations principales du patrimoine concédé.

Installation de production	Capacité de Production (m <sup>3</sup> /h)
Forage de Baillet RD9	60
Forage de Moisselles (à l'arrêt)	Rebouché en 2021
Forage de Montsoulst (supprimé en 2012)	Rebouché en 2021
Forage des Épinettes 1	130
Forage des Épinettes 2 (Janvier 2016)	130
Forage de Rémoulu (Janvier 2015)	75
<b>Production totale</b>	<b>395</b>
Réservoir ou château d'eau	Capacité de Stockage (m <sup>3</sup> )
Bouffémont	1 000
Saint-Martin-du-Tertre	400
Nerville la Forêt 1	150

Nerville la Forêt 2	150
Montsoul 600	600
Montsoul 2000	2 000
Usine de décarbonatation (mai 2015)	1 120
<b>Capacité Totale</b>	<b>5 270</b>
<b>Station de reprise</b>	<b>Puissance</b>
Usine de décarbonatation (début 2015)	4 pompes de refoulement de 94 m <sup>3</sup> /h
Reprise du Beau Jay	
Suppression de Bouffémont	2 pompes de 48 m <sup>3</sup> /h
<b>Station de traitement</b>	<b>Capacité de traitement (m<sup>3</sup>/j)</b>
Unité de décarbonatation	5 600

### 2.3.2 Les équipements sur le réseau

Le tableau ci-dessous présente l'état des installations principales du patrimoine sur le réseau.

Équipement	
Longueur du réseau (km)	146,8
Longueur du réseau hors branchement (km)	123,35
Hydro stabilisateurs (unité)	8
Intercom (unité)	6
Interconnexion (unité)	2
Branchements (unité)	3 771
Branchements plomb (unité)	13
Compteurs (unité)	7 230
Poteaux incendie (unité)	214
Bouches incendie (unité)	7
Bouches de lavages (unité)	0
Bornes fontaines (unité)	9
Bouche d'arrosage (unité)	5

## 2.4 Le nombre d'abonnés et la population desservie

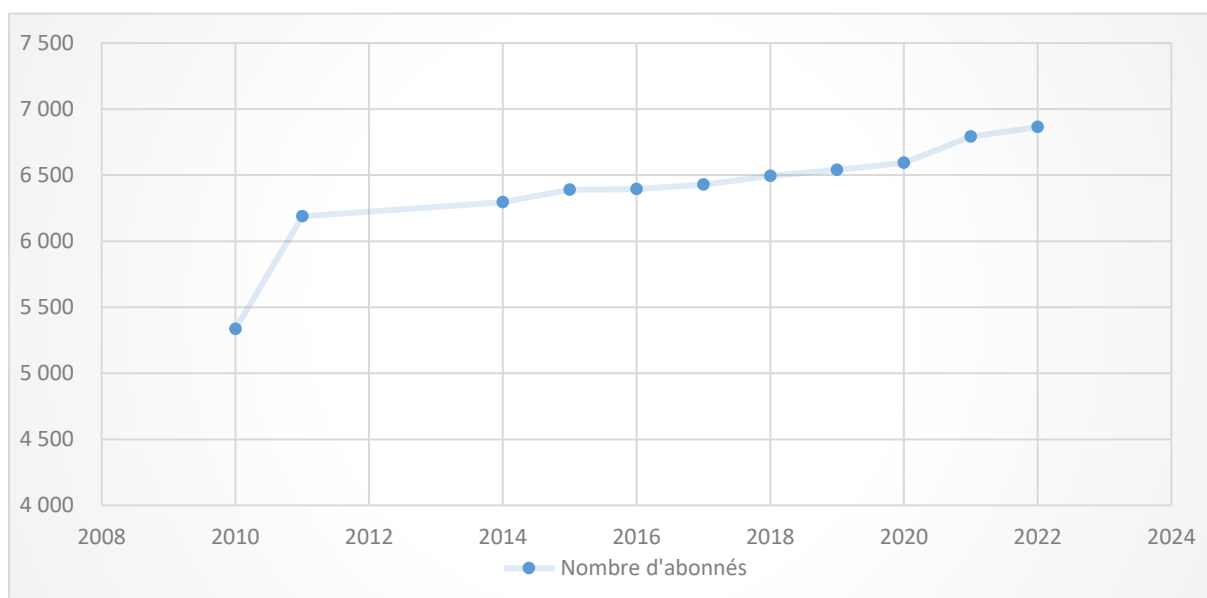
Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 20 530 habitants au 31/12/2022 (20 382 au 31/12/2021).

Le service public d'eau potable dessert 6 864 abonnés au 31/12/2022 (6 791 au 31/12/2021).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 142,58 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2022 (153,15 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2021).

Le graphique ci-dessous représente nombre d'abonnés en fonctions des années.



## 2.5 Les volumes

### 2.5.1 Les volumes prélevés

Le service public d'eau potable prélève 1 320 443 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2022 (1 301 328 pour l'exercice 2021).

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Station de pompage Le Remoulu	302 714	363 738	<b>16,8%</b>
Station de pompage Epinette 2	352 615	305 409	<b>-13,4%</b>
Prélèvement d'eau Epinette 1	370 167	377 818	<b>+2,1%</b>
Station de pompage de Baillet-en-France	275 832	273 478	<b>-0,85%</b>
<b>Total</b>	<b>1 301 328</b>	<b>1 320 443</b>	<b>-1,47%</b>

Le volume prélevé a diminué sur l'ensemble des ressources en 2022 de 1,47%.

Le pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé est de 100%.

### 2.5.2 Les volumes achetés et vendus en gros

Les achats d'eau en gros ont baissé de 76,1% par rapport à l'année précédente, à 18 681 m<sup>3</sup> en 2022 pour 78 306 m<sup>3</sup> en 2021. En 2021, d'importants achats d'eau avaient été réalisés lors des travaux de création du forage de Pièce de l'Isle, suite à l'impossibilité de l'utilisation du forage de Remoulu pour la distribution car la production de celui-ci était utilisée pour la création du forage de Pièce de l'Isle.

En 2022, le volume de vente en gros vendu est nul.

### 2.5.3 Les volumes vendus

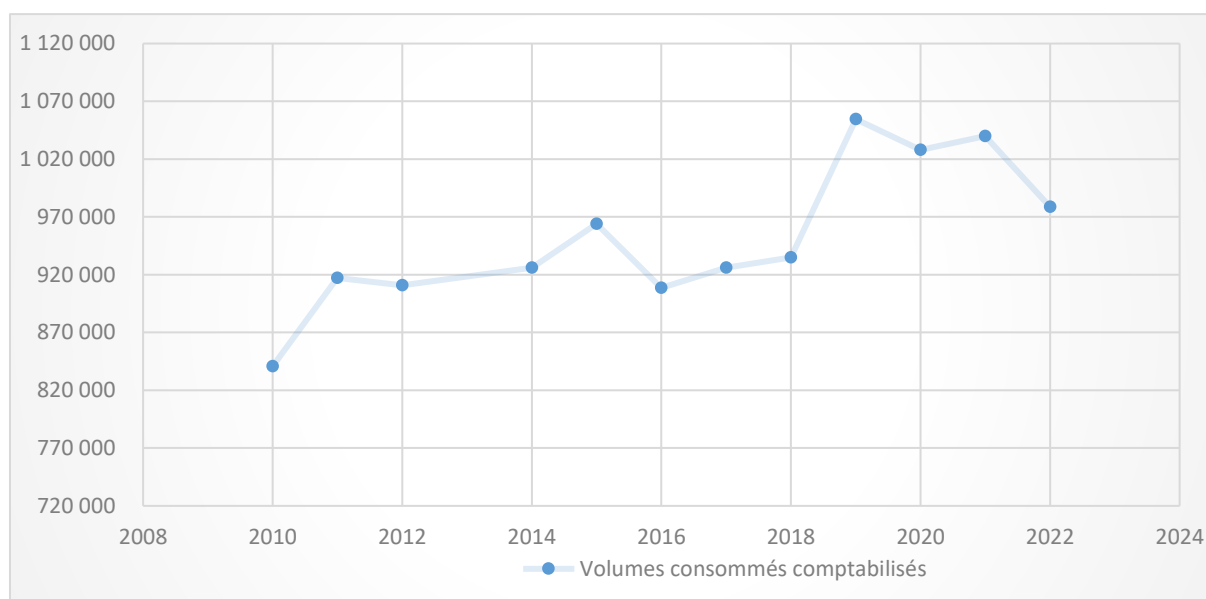
Les volumes consommés comptabilisés ont diminué de 5,3% en 2022 à 978 691m<sup>3</sup> pour 1 033 870 m<sup>3</sup> en 2021.

## Rapport du Président sur la qualité du service public de l'eau potable - Année 2022

Acheteurs	Volumes vendus durant L'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant L'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques	1 021 213	945 584	-7,4%
Abonnés non domestiques	18 822	33 107	75,9%
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>1 040 035</b>	<b>978 691</b>	<b>-5,90%</b>

Les abonnés non domestiques sont redevables directement à l'Agence de l'eau pour les redevances de pollution et de modernisation des réseaux perçues habituellement sur les factures d'eau et d'assainissement. Il s'agit d'établissements dont les activités sont définies par un arrêté du 21/12/2017, et dont le volume d'activité dépasse certains seuils. Les abonnés non domestiques ne doivent pas être confondus avec les abonnés industriels. La notion d'abonnés industriels correspond à des critères propres au règlement de service.

Le graphique ci-dessous présente la totalité des volumes consommés comptabilisés depuis 2008.





## 2.5.4 Les autres volumes

Le volume consommé sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation (défense incendie, arrosage public).

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs).

Le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume vendu ou comptabilisé, du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau.

	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
<b>Volume consommation sans comptage (V8)</b>	6 165	6 165	0%
<b>Volume de service (V9)</b>	2 213	5 884	165,88%
<b>Volume consommé autorisé (V6)</b>	1 042 248	990 740	- 4,94%

## 2.5.5 Le rendement du réseau et fuites

En 2022, 115 fuites ont été réparées (89 en 2021).

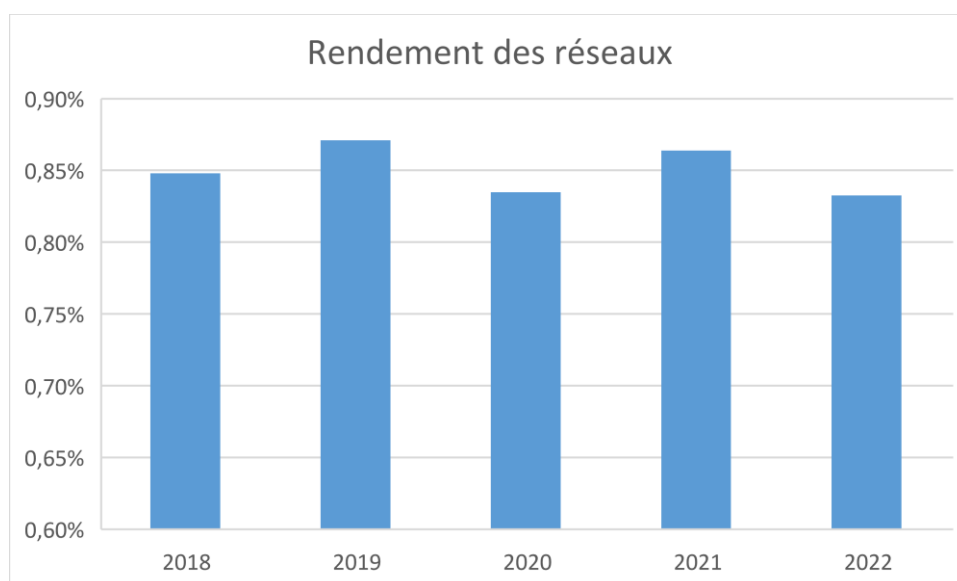
- ✓ 43 fuites sur compteur. Le nombre de fuites sur compteur a diminué de 24,6 % en 2022 (57 fuites sur compteur en 2021).
- ✓ 19 fuites sur branchement. Le nombre de fuites sur branchements a stagné en 2022 par rapport à 2021 (19 fuites sur branchement en 2021)
- ✓ 200 fuites sur équipements en 2022 (2 en 2021).
- ✓ 33 fuites sur réseau. Le nombre de fuites sur réseau a augmenté par rapport à l'année précédente (11 fuites sur réseau en 2021). Cette quantité de fuites s'explique par les différentes températures que les sols ont subi, notamment les alternas entre les températures très froides en hiver et chaudes en été. Cela entraîna des compressions et des gonflements du sol, fragilisant les canalisations.

En 2022, 1 061 ml de canalisations ont été soumis à la recherche de fuite grâce à la sectorisation mise en place fin 2018 (1 452 ml en 2021).

Le tableau ci-dessous présente les valeurs de rendements depuis le début de contrat.

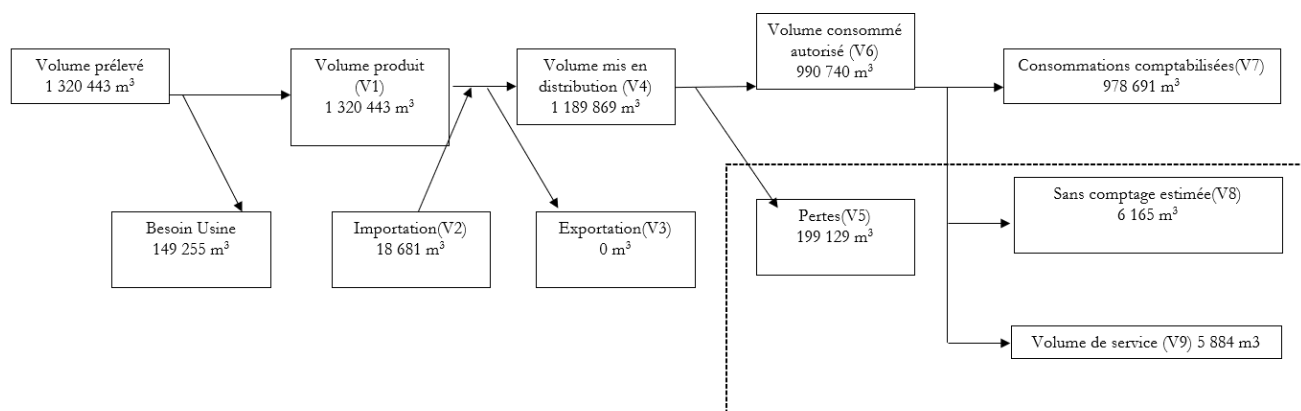
	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Rendement de réseaux</b>	84,8%	87,1%	83,5%	86,4%	83,26%

Rapport du Président sur la qualité du service public de l'eau potable - Année 2022



Le rendement se trouve à un niveau de 83,26% (86,4% en 2021). Ce résultat est satisfaisant, le syndicat travaille afin de soutenir d'avantage la politique de renouvellement des canalisations, en liaison avec l'analyse patrimoniale réalisée et la sectorisation des réseaux.

### 2.5.6 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022



## 2.6 Les faits marquants de 2022

Les autres faits marquants pour l'année 2022 sont :

- ✓ Aucune non-conformité physico-chimique et bactériologique

## 2.7 Les travaux

### 2.7.1 Les travaux d'entretien du délégataire

Tous les réservoirs du syndicat ont été nettoyés en 2022.

Aucune non-conformité bactériologique n'a été mesurée avant remise en service des réservoirs.

### 2.7.2 Les travaux neufs du délégataire

#### 2.7.2.1 Sur les branchements

En 2022, 13 branchements neufs ont été réalisés par le délégataire (21 en 2021).

#### 2.7.2.2 Sur les compteurs

Au cours de l'exercice 2022, le délégataire a posé 3 compteurs neufs (28 en 2021), et équipé 179 compteurs.

### 2.7.3 Les travaux de renouvellement réalisés par le délégataire

#### 2.7.3.1 Sur les installations

- Usine de décarbonatation :
  - Armoire de dépotage acide
  - Accessoires
  - Hydraulique silo microsable
- Intercommunication de Bouffémont
  - Vanne électrique

#### 2.7.3.2 Sur les compteurs

La pyramide des âges des compteurs est satisfaisante. En 2022, 155 compteurs ont été remplacés (346 en 2021). Cependant, il reste 342 compteurs de plus de 12 ans (4.8%).

#### 2.7.3.3 Sur les branchements

Au 01/01/2018 il restait 21 branchements en plomb, 8 branchements en plomb ont été renouvelés en 2022. Il en reste encore 13 fin 2022.

#### 2.7.3.4 Sur le réseau

En 2022, ont été renouvelés sur le réseau :

- ✓ 7 branchements de diamètre entre 15 et 20mm
- ✓ 3 compteurs
- ✓ 197 émetteurs de radio relève
- ✓ 179 compteurs équipés

## 2.7.4 Les travaux neufs réalisés par le maître d'ouvrage

### 2.7.4.1 Sur les installations

- Forages :
  - Equipement du forage Pièce de l'Isle

### 2.7.4.2 Sur le réseau

- Création de conduite entre le forage de Pièce de l'Isle et celui de Rémoulu (710ml en DN200 fonte).

## 2.7.5 Les travaux de renouvellement réalisés par le maître d'ouvrage

### 2.7.5.1 Sur les installations

En 2022, le syndicat a effectué les travaux du PGSSE phase 3 :

- Mise en place d'une alarme sonore et d'un éclairage à détection de mouvement sur l'ensemble des installations (usine, forages et réservoirs)
- Renouvellement de la porte d'accès de Montsoult 2000.
- Mise en place d'une haie champêtre (barrière végétale) sur les sites des forages et de l'usine

### 2.7.5.2 Sur le réseau

En 2022, 810 ml de conduite eau potable diamètre 200 mm fonte ont été renouvelés sous maîtrise d'ouvrage du syndicat sur la commune de Montsoult. Il s'agit de la conduite rue de la Gare à Baillet-en-France.

## 2.8 Taux de renouvellement

Le taux de renouvellement du réseau d'eau potable est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km	0	0,3	0,385	0,350	0,810

Au cours des 5 dernières années, 1,845 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,25% (0,19% en 2021). Ce niveau est à relever pour maintenir l'état patrimonial des canalisations. Pour assurer un parc de canalisation de 80 ans, le taux de renouvellement devra atteindre les 1,25%, soit 1,46 km renouvelés par an. A noter, que le syndicat a procédé à la création de 710 ml de réseau en 2022.

## 2.9 La qualité de l'eau

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes Exercice 2021	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes Exercice 2022
Microbiologie	42	0	42	0
Paramètres physico-chimiques	48	0	49	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité Exercice 2020	Taux de conformité Exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

## 2.10 L'indice d'avancement de protection des ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- ✓ 0% Aucune action de protection
- ✓ 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- ✓ 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- ✓ 50% Dossier déposé en préfecture
- ✓ 60% Arrêté préfectoral
- ✓ 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- ✓ 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

**Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource du syndicat est de 60%.**

Ce barème s'explique de la manière suivante :

- ✓ Les forages des Épinettes et F9 de Baillet en France disposent d'un arrêté de DUP, les travaux de sécurisation ont été réalisés. La mise en place d'une procédure de suivi de leurs applications permettrait de leur attribuer la note de 100%
- ✓ Le forage de Réroul dispose d'un arrêté d'exploitation provisoire. Un dossier de demande relative à l'instauration des périmètres de protection de ce forage devra être déposé en préfecture.

## 2.11 Les recommandations

Les recommandations présentées ci-dessous sont issues des différentes études réalisées au cours de l'année (mise à jour de l'étude patrimoniale, mise à jour de l'étude de vulnérabilité, mise à jour du PGSSE...etc.) et du Rapport d'Activité du Délégué 2022.

Les recommandations en travaux et investissements pour les prochaines années sont :

- ✓ Forage Baillet-En- France
  - Renouvellement de la toiture du local d'exploitation
- ✓ Forage Pièce de l'Isle :
  - Mise en place de la DUP
- ✓ Usine de baillet en France :
  - Calorifugeage de la conduite d'arrivée d'eau brute au niveau de l'aire de stockage.
  - Pose d'un portail roulant
- ✓ Réservoirs :
  - Diagnostic étanchéité et amiante
- ✓ Réservoir de Bouffémont :
  - Diagnostic du GC
- ✓ Réseau de distribution :
  - Géoréférencement des réseaux AEP à réaliser d'ici 2026-2030
  - Réalisation d'un schéma directeur d'eau potable
- ✓ Protection des chemins ruraux
  - Accès usine
  - Accès suppression du Beaujay

### 3 La gestion patrimoniale

La définition la plus communément admise pour la gestion patrimoniale est celle de l'Agence de Protection de l'Environnement (EPA) : « **La gestion du patrimoine est un processus de planification qui assure la meilleure valeur des immobilisations et permet de dégager les ressources financières nécessaires pour leur réhabilitation et leur remplacement** ».

En outre, la gestion patrimoniale est la capacité à :

- ✓ Connaître son patrimoine technique
- ✓ Identifier les dysfonctionnements – la sectorisation
- ✓ Planifier au mieux les coûts – dégager les ressources financières

Dans le cadre de la loi de Grenelle 2, la gestion patrimoniale des installations d'eau et d'assainissement constitue un enjeu majeur. Il s'inscrit dans le plan national d'adaptation au changement climatique de 2011 qui prévoit 20% d'économie d'eau sur les prélèvements d'ici 2020.

Les objectifs de la loi de Grenelle 2 et du décret d'application de l'article 161 publié le 27 janvier 2013 sont les suivants :

- ✓ Inciter les collectivités à mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux d'eau
- ✓ Engager des actions afin de limiter le taux de perte à 15% sur les réseaux urbains

#### Obligations réglementaires

Le décret du 27 janvier 2013 (« limitation des pertes en eau sur les réseaux ») précise que sous peine d'un doublement de la redevance de prélèvement, à l'échéance du 31 décembre 2017, les collectivités doivent :

- ✓ Établir un descriptif détaillé des réseaux d'eau et d'assainissement
- ✓ Définir et mettre en œuvre un plan d'action destiné à la réduction des pertes d'eau pour les réseaux dont le taux de perte est supérieur au seuil défini par le décret d'application.

À ce titre, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux devient un enjeu majeur pour les collectivités et constitue à la fin de l'année 2017 un élément d'appréciation des financeurs. **Le syndicat a mis en œuvre une gestion patrimoniale des réseaux.**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- ✓ Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.



## Rapport du Président sur la qualité du service public de l'eau potable - Année 2022

- ✓ Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	NOMBRE DE POINTS	VALEUR	POINTS POTENTIELS
<b>PARTIE A : PLAN DES RÉSEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RÉSEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	100%	15
<b>PARTIE C : AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RÉSEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10

## Rapport du Président sur la qualité du service public de l'eau potable - Année 2022

	NOMBRE DE POINTS	VALEUR	POINTS POTENTIELS
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	Oui : 5 points Non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>115</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

L'indice actuel pour le Syndicat est de 115/120 selon la nouvelle réglementation, **ce qui est très bon.**

**Afin d'atteindre le score de 120/120, il serait intéressant de mettre en œuvre une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.**

Le taux de renouvellement actuel du réseau AEP sur le Syndicat de **0,25 %** ce qui signifie que le réseau vieillit et que les travaux de renouvellement de canalisations doivent s'accroître.

## 4 La problématique du Chlorure de Vinyle Monomère

La directive européenne 98/83/CE du 3 novembre 1998 relative à la qualité des Eaux Destinées à la Consommation Humaines (EDCH) limite à 0,5 µg/L, la teneur de l'eau en Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) résiduel du polychlorure de vinyle (PVC). La Directive Européenne transposée en droit français par le décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001 ne prévoit pas de mesure analytique de ce paramètre dans l'eau, sauf lors de circonstances particulières (pollution d'une ressource en eau d'origine industrielle, réalisation de campagnes de mesures spécifiques, etc.).

Pour assurer l'efficacité des analyses, l'ARS a édicté des instructions précises sur les modalités de surveillance des CVM avec le :

- ✓ Repérage des canalisations à risques à l'échelle du réseau de distribution de la collectivité
- ✓ L'adaptation du contrôle sanitaire
- ✓ La gestion des risques sanitaires liés aux dépassements de la limite de qualité au robinet (mesures correctives, le cas échéant, restriction de consommation et mesure de long terme).

L'absence de données patrimoniale est ici aussi un problème les CVM étant principalement issus des PVC posés avant 1970. Le besoin en analyse patrimoniale est ici aussi renforcé. Cette analyse permettra de cibler les réseaux à risques et déterminera le programme d'analyse à mettre en œuvre.

**Véolia a effectué un contrôle sur ce paramètre qui s'est révélé négatif sur le réseau du Syndicat en 2017, de nouveaux contrôles devront être réalisés.**

## 5 La gestion clientèle

---

Globalement, l'activité clientèle est restée stable en 2022 par rapport à 2021.

Quelques chiffres significatifs :

- ✓ 437 prises d'abonnements (605 en 2021)
- ✓ 50,9% de client mensualisés (48,8% en 2021)
- ✓ 132 interventions avec déplacement chez le client (145 en 2021).
- ✓ 3,04% d'impayés sur les factures de 2021 (3,60% sur les factures de 2020)
- ✓ 27 interruptions de service (16 en 2021)

Globalement l'activité clientèle est peu importante. Les impayés ont diminué cette année. Début 2022, un avenant au contrat de DSP a été signé entre le syndicat et le délégataire afin de mettre en place un dispositif d'aide au paiement des factures : le dispositif « chèque eau ».

## 6 L'analyse financière

### 6.1 La facture 120 m<sup>3</sup>

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.). Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm Y compris location du compteur	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	0,5042 €/m <sup>3</sup>	0,5042 €/m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement Y compris location du compteur	36,78 €	38,48 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	1,3585 €/m <sup>3</sup>	1,4820 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,087 €/m <sup>3</sup>	0,087 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,42 €/m <sup>3</sup>	0,42 €/m <sup>3</sup>
	Autre : Soutien d'étiage (EPTB Seine Grands Lacs)	0,001 €/m <sup>3</sup>	0,001 €/m <sup>3</sup>

En 2022, la part proportionnelle au volume consommé de la collectivité reste inchangée à 0.5042€/m<sup>3</sup>. En 2022, la part fixe du délégataire a augmenté de 5,56%, soit 1,70 euros. La part proportionnelle du délégataire a également augmenté de 0.1235 €/m<sup>3</sup>. En 2022, les redevances agence de l'eau ont stagné par rapport à 2021.

## Rapport du Président sur la qualité du service public de l'eau potable - Année 2022

Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont présentés ci-dessous.

Facture type (120 m <sup>3</sup> )	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	0	0	___%
Part proportionnelle	60,50 €	60,50 €	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	60,50 €	60,50 €	0%
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe annuelle	36,78 €	38,48 €	5,56%
Part proportionnelle	163,02 €	177,84 €	8,59%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	199,80 €	216,32 €	8,54%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	10,44 €	10,44 €	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	50,40 €	50,40 €	0%
VNF Prélèvement : .....	___	___	___%
Autre : .....	0,12 €	0,12 €	0 %
TVA	17,67 €	18,58 €	5,15 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	78,58 €	79,54 €	1,22%
<b>Total en euros HT</b>	<b>321,21 €</b>	<b>337,78 €</b>	<b>5,16%</b>
<b>Total en euros TTC</b>	<b>338,88 €</b>	<b>356,36 €</b>	<b>5,16%</b>
<b>Prix du m<sup>3</sup> euros HT</b>	<b>2,67 €</b>	<b>2,81 €</b>	<b>5,16%</b>
<b>Prix du m<sup>3</sup> euros TTC</b>	<b>2,82 €</b>	<b>2,97 €</b>	<b>5,16%</b>

La part syndicale reste inchangée.

Le prix au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> de consommation au 01/01/2023, s'établit à 2,97 €/m<sup>3</sup> TTC en augmentation globale de 5,16 % sur une facture 120m<sup>3</sup> par rapport au 01/01/2022.

Cette augmentation est notamment due à l'augmentation des taxes et redevances.

## 6.2 Le compte annuel de résultat d'exploitation

### 6.2.1 Les produits

D'après le Compte rendu annuel de résultats d'exploitation transmis dans le RAD par le délégataire, les produits sont en augmentation (+1,75% par rapport à 2021) cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation des produits des Collectivités et autres organismes publics.

### 6.2.2 Les charges du service

D'après le Compte Rendu Annuel de Résultats d'Exploitation (CARE) transmis dans le RAD par le délégataire, les charges ont diminué de 6,34% par rapport à l'année 2021.

Les postes pour lesquels une augmentation significative est observée sont :

- ✓ Les produits de traitement (103 137 Euros en 2022 pour 74 144 Euros en 2021)
- ✓ Sous-traitance, matières et fournitures (331 361 Euros en 2022 pour 276 905 en 2021)

Les postes pour lesquels une diminution significative est observée sont :

- ✓ Les dépenses de personnel (480 012 Euros en 2022, pour 491 775 Euros en 2021)
- ✓ Les achats d'eau (- 3 072 Euros en 2022 pour 69 829 Euros en 2021)
- ✓ Les dépenses d'exploitation (115 561 Euros en 2022 pour 178 076 Euros en 2021)
- ✓ Les dépenses en énergie (87 888 Euros en 2022 pour 150 972 Euros en 2021)

Au total, le contrat, dans sa troisième année d'exercice est bénéficiaire à 284k€ (124 k€ en 2021).

### 6.2.3 Le fond de renouvellement

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Dotation</b>	46 097,00 €	47 498,28 €	48 120,04 €	49 831,92 €	50 994,39 €
<b>Solde de la dotation</b>	46 097,00 €	-21 196,56 €	-21 903,61 €	-73 190,23 €	- 40 000,39€
<b>Montant des dépenses</b>	114 791,84 €	48 827,09 €	101 118,54 €	21 320,49 €	18 805,38 €
<b>Montant fond de renouvellement</b>	-68 694,84 €	-70 023,65 €	-123 022,15 €	-94 510,72 €	- 61 805,77 €

- ✓ Dotation= montant contractuel prévu au renouvellement des équipements
- ✓ Solde de la dotation année N= Montant fond de renouvellement année N-1 + Dotation année N
- ✓ Montant des dépenses année N= somme des dépenses de renouvellement et rénovation de l'année N
- ✓ Montant du fond de renouvellement année N= Solde de la dotation année N-Dépenses année N



## 7 Les indicateurs de performances du service

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs de performances du service pour l'année 2021 renseignés sur la plateforme SISPEA.

		Exercice 2021	Exercice 2022
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	20 382	20 530
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	2,82	2,97
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	115	115
P104.3	Rendement du réseau de distribution	86,40%	83,26%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	3,85	4,63
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	3,66	4,50
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,19%	0,25%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60%	60%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	332	577

## 8 Conclusion

---

Les éléments techniques transmis par le délégataire sont complets. Les résultats d'exploitation sont satisfaisants (rendement du réseau notamment).

Les engagements contractuels sur le suivi du renouvellement sont bien pris en compte. Cependant, une attention particulière devra être portée sur les dépenses de renouvellement de l'année 2023.

Afin de maintenir un bon rendement de réseau et garantir la sécurité sanitaire des eaux sur le territoire, le syndicat suivra en 2023 les programmes de travaux établis.